



# CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

## SECURITE

En cas de danger ou de sinistre, la Maison des Jeunes (MDJ) dispose de plusieurs sorties de secours. Les sorties de secours sont indiquées sur le plan annexe. Le locataire est tenu d'indiquer aux participants et invités au début de la manifestation la localisation des sorties de secours. Il veillera aussi à maintenir ces voies libres de tout obstacle. En cas d'incendie ou d'autre événement la première réaction sera d'appeler les secours :

- Service du feu au tél. 118
- Police au tél. 117
- Secours (ambulances, Smur) au tél. 144

Une fois l'appel aux secours donné, des extincteurs sont à disposition en cas d'urgence (localisation sur affiches). Les entrées/sorties de secours sont constamment fermées; elles ne doivent être utilisées qu'en cas de danger ou exceptionnellement pour amener du matériel spécifique.

## TARIFS DE LOCATION

Le prix de la location d'une salle comprend :

| Salle         | Surface            | Tables/Chaises | Places                  | Tarif ½ journée         | Tarif journée           |
|---------------|--------------------|----------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Le Platane    | 50 m <sup>2</sup>  | T6 / C40       | 40                      | Non loué                | Non loué                |
| Le Chêne      | 50 m <sup>2</sup>  | T8 / C50       | 50 assis<br>70 debout   | Non loué                | Non loué                |
| Le Châtaigner | 50 m <sup>2</sup>  | T6 / C40       | 40 assis<br>50 debout   | CHF 150.-               | CHF 250.-               |
| Le Cerisier   | 120 m <sup>2</sup> | T15 / C100     | 120 assis<br>150 debout | Non loué                | Non loué                |
| Le Mélèze     | 60 m <sup>2</sup>  | T4 / C30       | 30                      | Non loué                | Non loué                |
| Le Sapin      | 80 m <sup>2</sup>  | T2 / C50       | 50 assis<br>80 debout   | Sur demande             | Sur demande             |
| Le Figuier    | 220 m <sup>2</sup> | T33 / C200     | 220 assis<br>300 debout | CHF 300.- sans cuisine  | CHF 600.- sans cuisine  |
|               |                    |                |                         | CHF 400.- avec cuisine  | CHF 800.- avec cuisine  |
|               |                    |                |                         | CHF 200.- cuisine seule | CHF 200.- cuisine seule |

Possibilité de louer les salles à l'heure pour des cours hebdomadaires :

Le Châtaigner et le Sapin : CHF 25.-/heure

En cas de location simultanée de plusieurs salles, la salle la plus chère est facturée selon le plein tarif, les autres salles à 50%.

## LOCATION ET UTILISATION DES EQUIPEMENTS

Les salles de tailles différentes sont proposées « tout inclus » et sont louées pour les assemblées générales, les sociétés (manifestations locales) ainsi que pour toutes les réunions en lien avec la paroisse (baptême, 1<sup>ère</sup> communion, confirmation, anniversaire, mariage, sépulture...).

**Attention :** Les salles ne sont pas louées pour les anniversaires ainsi que pour les réunions de familles hors lien avec la paroisse.

| Salle       |                                              |                      |             |       |             |             |
|-------------|----------------------------------------------|----------------------|-------------|-------|-------------|-------------|
|             | Cuisine                                      | Vaisselle + Couverts | Beamer      | Micro | Podium      | * Nettoyage |
| Le Platane  | Frigo, 2 plaques cuisson, four à micro-ondes | OUI                  | Sur demande | NON   | NON         | OUI         |
| Le Chêne    | Evier, frigo                                 | NON                  | Sur demande | NON   | NON         | OUI         |
| Le Mélèze   | Evier                                        | NON                  | Sur demande | NON   | NON         | OUI         |
| Le Cerisier | Cuisine semi professionnelle                 | OUI                  | Sur demande | NON   | Sur demande | OUI         |
| Le Figuier  | Cuisine professionnelle                      | OUI                  | OUI         | OUI   | Sur demande | OUI         |

Le Wifi est disponible sur demande sans frais supplémentaires dans le Figuier, le Chêne, et le Cerisier.

La vaisselle au Platane est sommaire et dépareillée.

\* Nettoyage non inclus des cuisines, voir chapitre « utilisation de la cuisine ».

\* Tables, chaises et vaisselle sont rendues propres et rangées.

### Micros

1 micro sans fil ainsi que 2 micros sur table sont disponibles pour la salle le Figuier.

### Scène

Sur demande un plancher pour scène est disponible pour Le Cerisier et Le Figuier.

### Kit pour travail en groupes

Flipchart est disponible sur demande.

### Utilisation de la cuisine

Le locataire atteste, par la signature du contrat, que les installations de la cuisine sont utilisées sous la responsabilité de professionnels ou de personnes compétentes, et qui sont ainsi responsables du matériel, des machines et de la vaisselle. La cuisine, son matériel, les machines et la vaisselle sont rendues propres.

## LOCAUX MIS A DISPOSITION

Le nom de la salle louée figure sur le contrat de location. L'utilisation de l'une des salles de la MDJ comprend également les locaux suivants : hall, corridor, ascenseur, WC dames et messieurs. Hall et corridor sont des lieux partagés potentiellement fréquentés par d'autres locataires de la MDJ. Ils ne doivent pas être utilisés comme locaux de jeux.

L'accès aux locaux annexes est interdit sauf si cela est prévu dans le contrat. Les installations techniques (de chauffage, de ventilation etc.) ne peuvent être manipulées que par la paroisse.

L'utilisation de l'ascenseur est interdite aux enfants seuls.

Tout l'espace de la Maison des Jeunes (salles, communs, etc.), hormis la cour extérieure, est non-fumeur.

## PRISE DE POSSESSION DES LOCAUX

---

A la remise des clés des locaux, un dépôt de garantie de CHF 200.- pour les petites salles et de CHF 300.- pour les salles avec la cuisine (Le Cerisier et Le Figuier) est exigé. Ce dépôt est remboursé lorsque toutes les clés sont restituées. En cas de perte de clés, les cylindres correspondants seront remplacés, à la charge du locataire.

La paroisse assure la mise à disposition des locaux propres et elle en contrôle la reddition sur la base d'une checklist.

Les mises en place particulières seront assumées par le locataire. Sauf accord explicite avec la paroisse, la reddition se fera dans la disposition standard.

## TRANSPORT DE MATERIEL

---

Il est strictement interdit de laisser les véhicules en stationnement dans la rue de l'Eglise ou dans la cour de la Maison des Jeunes. Il est cependant permis de stationner devant la cour durant le temps de déchargement du véhicule.

La sortie du véhicule se fait sur l'avenue de France, en direction de l'entrée principale de l'Eglise. Une borne automatique se baisse après quelques instants (attendre le clignotement jaune-orange de la lampe).

## SYSTEME D'ELEMENTS PORTEURS POUR DECORATIONS

---

Les salles « Le Chêne », « Le Cerisier » et « Le Figuier » sont équipées d'un système d'éléments porteurs de décorations (câbles ou peinture magnétique). Afin d'éviter d'endommager les parois des salles, l'utilisation de clous, d'agrafes, de scotch, de punaises, vis etc. est strictement interdite.

## SERVICE DE BOISSONS ET REPAS

---

Le locataire organise et assume en principe lui-même le débit des boissons et l'éventuel service des repas. Ces activités peuvent cependant être confiées à un restaurateur ou traiteur, sous l'entière responsabilité du locataire et à ses frais. Les livraisons commandées par le locataire sont réceptionnées par lui-même. En cas de vente de boissons, le locataire doit obtenir une patente auprès de la police municipale.

## NETTOYAGE

---

Les locaux (sauf les sols), tables, vaisselle, ainsi que les abords immédiats du bâtiment doivent être rendus immédiatement après leur utilisation en parfait état de propreté par le locataire, de sorte qu'ils soient disponibles pour la prochaine utilisation, même si celle-ci intervient dans la même journée.

Lors de la reddition, les poubelles peuvent être déposées dans le container devant la Maison des Jeunes.

## DEGATS

---

En cas de dégâts aux locaux, installations et mobilier, la paroisse en commandera la réparation et facturera les frais au locataire. Le locataire a l'obligation d'être au bénéfice d'une assurance RC.

La paroisse décline toute responsabilité pour les accidents qui surviennent lors d'une manifestation privée.

## RESPECT / VOISINAGE

---

Dès 22h00, par respect pour le voisinage, il n'y a plus de bruit à l'extérieur. A 23h00, les activités en salles sont terminées

Toute perturbation sera dénoncée à la Police.

## RESILIATION DU CONTRAT DE LOCATION

Après la signature du présent contrat, dans le cas où le locataire décide, pour quelque raison que ce soit, d'annuler la location, il doit le faire par écrit au responsable des locations. Il doit en outre s'acquitter d'un dédommagement selon le barème suivant :

- Résiliation du contrat jusqu'à 4 semaines avant la date prévue de location : aucun dédommagement
- Résiliation du contrat jusqu'à 1 semaine avant la date prévue de location : 50 % du tarif en vigueur
- Résiliation du contrat moins de 1 semaine avant la date prévue de location : paiement du tarif complet

## LITIGES ET FOR JURIDIQUE

Lorsque se présentent des problèmes non traités dans le présent contrat, les dispositions du Code des Obligations sont appliquées. Les parties conviennent expressément que tout différend relatif au présent contrat, notamment quant à son existence, sa validité, son interprétation, son exécution ou inexécution, sera réglé par le Tribunal de 1<sup>ère</sup> instance, à Monthey, ou si le montant litigieux dépasse la compétence de ce tribunal, par le Tribunal cantonal à Sion.

## CONDITIONS

Les conditions de location font partie intégrante du contrat de bail.

Le responsable des locations remet un exemplaire des présentes conditions de location au locataire.

Le Conseil gestion se réserve le droit d'adapter, en tout temps, les conditions et les prix de location. Les présentes conditions entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2024.

## ANNEXES

- Plan des étages avec indication des sorties de secours
- Check-list pour l'état des lieux

## CONTRAT DE BAIL

|                                 |                |
|---------------------------------|----------------|
| Nom de la salle louée           | .....          |
| Date de la location             | .....          |
| Nom et prénom du responsable    | .....          |
| Nom de la société organisatrice | .....          |
| Adresse complète                | .....<br>..... |
| Téléphone                       | .....          |
| E-mail                          | .....          |
| Date                            | .....          |
| Signature                       | .....          |